

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS
2024-2025-2026**

Avis est par les présentes donné que le Conseil municipal de la Ville de La Prairie adoptera le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **mardi le 21 novembre 2023, à compter de 19 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie.

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions, porteront exclusivement sur ce sujet.

Tous les contribuables sont invités à assister à cette séance du Conseil.

Donné à La Prairie, ce 10 novembre 2023



Me Karine Patton, avocate
Greffière et directrice du Service du greffe
et des affaires juridiques